

14 ^e législature		
Question n° : 49517	de M. Élie Aboud (Union pour un Mouvement Populaire - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires étrangères		Ministère attributaire > Affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Moyen-Orient	Analyse > chrétiens. liberté de culte
Question publiée au JO le : 11/02/2014 page : 1150 Réponse publiée au JO le : 01/04/2014 page : 2944		

Texte de la question

M. Élie Aboud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation dramatique des chrétiens en Orient. En effet, les persécutions à leur égard se multiplient et le Gouvernement semble faire la sourde oreille, malgré sa conscience réelle des menaces pesant sur eux. Nous pensons aux religieuses du couvent de la ville de Maaloula, aux deux évêques et aux trois prêtres enlevés en 2013, dont le sort reste incertain. Par ailleurs, l'exode des chrétiens d'Irak les plonge dans une situation d'insécurité certaine qui persiste et qui rend leur condition de vie inhumaine. De plus, les enlèvements et les mariages forcés de mineurs se poursuivent en toute impunité. La communauté internationale se mobilise. Les États-unis ont réaffirmé leur engagement à œuvrer pour protéger les minorités chrétiennes dans le monde. La France doit retrouver son rôle de traditionnel défenseur des droits de l'Homme. Au nom des valeurs de la République, il convient de se manifester afin de protéger la liberté de pensée partout dans le monde, quelles que soient les croyances. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle intervient auprès des États concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens au Proche et au Moyen-Orient s'inscrit dans cette politique à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient. Le Gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens du Proche et du Moyen-Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant quant à leur situation. La France agit régulièrement pour que le Conseil affaires étrangères de l'Union européenne, comme l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil des droits de l'Homme, condamnent les violences contre les chrétiens. Elle l'a ainsi fait à l'occasion des conclusions du Conseil affaires étrangères du 21 août 2013, qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France a condamné en outre l'enlèvement des deux évêques orthodoxes d'Alep survenu en avril 2013 ainsi que l'enlèvement des religieuses de Maaloula en décembre dernier, qui viennent d'être libérées. La France demeure préoccupée par la situation des trois prêtres enlevés en 2013 dont le Père Paolo Dall'Oglio. La visite du Président de la République au Vatican, le 24 janvier dernier, a permis d'échanger avec le Pape François sur la situation des chrétiens d'Orient et de réaffirmer la mobilisation constante de la France les concernant.